

# **Campagne de sensibilisation du public aux enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

## Sommaire

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat :** CW2246850

**Valeur du contrat :** 147 363,30 $ (TVH incluse)

**Date d’attribution des services :** 4 novembre 2022

**Date de livraison des services :** 5 juin 2023

**Numéro d’enregistrement :** ROP 076-22

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à ps.communications-communications.sp@canada.ca.

***This report is also available in English***

**Campagne de sensibilisation du public aux enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu**

**Sommaire**

**Préparé pour Sécurité publique Canada**

**Nom du fournisseur :** LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

**Date :** Juin 2023

Cette recherche sur l’opinion publique présente les résultats d’un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Sécurité publique Canada. Cette étude comporte deux volets. Le premier sondage a été mené auprès de 2 054 Canadiens et Canadiennes du 14 janvier au 2 février 2023. Le deuxième sondage a été mené auprès de 2 099 répondants canadiens du 16 au 29 mars 2023.

This publication is also available in English under the title: Firearms Safety Public Awareness Campaign.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à [tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca) ou à :

Direction générale des Communications

Services publics et Approvisionnement Canada

Portage III Tour A

16A1-11, rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

**Numéro de catalogue :** PS4-299/2023F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48196-8

**Publications connexes :** (numéro d’enregistrement : ROP 076-22)

**Numéro de catalogue :** PS4-299/2023E-PDF (English Report)  
**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48195-1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2023

### **Sommaire**

#### Contexte et objectifs

Le gouvernement du Canada a apporté les plus grands changements aux lois sur le contrôle des armes à feu en plus de 40 ans et s’est engagé à assurer un contrôle responsable et strict des armes à feu afin de protéger les collectivités canadiennes, ce qui comprend la mise en œuvre d’un gel national des armes de poing, la révocation des permis d’armes à feu pour les personnes impliquées dans des actes de violence familiale ou de harcèlement criminel, et l’augmentation des sanctions pénales pour les infractions aux règlements de sécurité et aux lois applicables. Elle comprend également la prestation de nouveaux outils pour lutter contre le trafic et la contrebande d’armes à feu, ainsi que la création de nouvelles lois « drapeau jaune » et « drapeau rouge » permettant aux tribunaux de suspendre temporairement les licences d’armes à feu en cas d’utilisation dangereuse ou d’exiger de certains individus qu’ils rendent leurs armes à feu aux forces de l’ordre s’ils sont considérés comme un danger pour eux-mêmes ou pour autrui.

En 2021, Sécurité publique Canada a lancé une campagne de sensibilisation sur les armes à feu, qui informait les Canadiens que le gouvernement du Canada prenait des mesures pour prévenir la violence liée aux armes à feu en interdisant les armes à feu de style arme d’assaut, entre autres mesures, et qu’il avait l’intention de mettre en œuvre d’autres lois et modifications réglementaires relatives aux armes à feu. La campagne pluriannuelle se fonde sur des données probantes et s’appuie sur une variété de points de vue issus de recherches sur l’opinion publique menées auprès du public cible.

#### Méthodologie

Deux sondages nationaux de référence ont été menés pour contribuer à l’orientation de cette campagne de sensibilisation pluriannuelle :

1. Un sondage conçu pour examiner les connaissances et les attitudes à l’égard d’enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu en général, y compris des points de vue sur le gel national récemment annoncé des armes de poing au Canada.
   * Cette étude comprenait un suréchantillon de propriétaires d’armes à feu.
2. Un sondage conçu pour explorer les niveaux nationaux de connaissance, de perception et de compréhension des nouvelles réglementations et des nouveaux outils relatifs aux armes à feu qui visent à lutter contre la violence par les armes à feu.
   * Cette étude mettait l’accent sur des contextes de violence conjugale et de violence fondée sur le genre.

* Cette étude comprenait un échantillon de professionnels travaillant dans des secteurs fournissant des services aux populations vulnérables ou marginalisées.

Le premier sondage, qui portait sur des enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu en général et sur le gel national des armes de poing, a été mené du 14 janvier au 2 février 2023 auprès de 2 054 Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans, dont un échantillon de 447 Canadiens qui possèdent au moins une arme à feu. L’échantillon probabiliste recruté de façon aléatoire présente une marge d’erreur de +/-2,2 % (+/-4,6 % parmi les propriétaires d’armes à feu). La marge d’erreur pour les autres segments clés de l’échantillon se situe entre +/-3 % et +/-6 %, bien que cette marge soit de 8 % pour le Canada atlantique. La source de l’échantillon est le panel interne Prob*it*, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Le questionnaire du sondage était fourni en ligne ainsi qu’au téléphone dans les deux langues officielles. La durée moyenne pour répondre au sondage était de 14 minutes en ligne et de 19 minutes au téléphone. Le taux de réponse global au sondage est de 31 %.

Le deuxième sondage, qui portait sur la sécurité générale des armes à feu et sur les mesures mises en place pour de nouvelles armes à feu, a été mené entre le 16 et le 30 mars 2023. Le sondage comprenait un échantillon de 2 099 Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans et plus, y compris un échantillon de 450 Canadiens qui travaillent avec des segments vulnérables de la population. L’échantillon probabiliste recruté de façon aléatoire présente une marge d’erreur de +/- 2,1 % (+/- 4,6 % parmi les personnes qui travaillent avec des segments vulnérables de la population). La marge d’erreur pour les autres principaux segments de l’échantillon se situe entre +/-3 % et +/-8 %. La source de l’échantillon est le panel interne Prob*it*, qui se compose de Canadiens recrutés au hasard. Le questionnaire du sondage était fourni en ligne ainsi qu’au téléphone dans les deux langues officielles. La durée moyenne pour répondre au sondage était de 14 minutes en ligne et de 19 minutes au téléphone. Le taux de réponse global au sondage a été de 26 %.

L’annexe A présente de plus amples détails sur la méthodologie des deux sondages.

#### Principales constatations

##### Sondage sur le gel des armes de poing

**Risque perçu dans la collectivité**

Le grand public est divisé lorsqu’il est question du niveau de préoccupation quant à la menace de violence liée aux armes à feu dans sa propre collectivité. Un peu moins de la moitié des répondants (48 %) n’est pas du tout ou pas très préoccupé, tandis qu’un peu plus de la moitié (51 %) est plutôt ou très préoccupée. Quatre personnes sur dix (41 %) disent entendre parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité parfois ou souvent, tandis que près de six répondants sur dix (58 %) disent qu’ils en entendent rarement parler. Dans les deux cas, les résidents des petites collectivités ou des collectivités rurales sont beaucoup moins susceptibles de dire qu’ils sont préoccupés ou qu’ils en entendent souvent parler dans leur collectivité. En fait, lorsqu’on les interroge sur l’endroit où le taux de violence par les armes à feu est le plus élevé, 66 % répondent les centres-villes et les centres urbains, alors que 13 % mentionnent les zones suburbaines et seulement 8 % disent les petites villes et les zones rurales.

Les gangs et le crime organisé (72 %) sont les plus souvent perçus comme les causes de la violence par les armes à feu, suivis par d’autres activités criminelles (42 %). Une personne sur quatre pense que la cause principale est la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe (25 %) ou encore le suicide, la santé mentale ou l’automutilation (22 %).

**Connaissance des programmes, politiques et règlements de lutte contre la violence liée aux armes à feu**

La moitié des Canadiens (48 %) croit connaître très bien ou assez bien l’éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant la sécurité des armes à feu et la prévention de la violence par les armes à feu. Les propriétaires d’armes à feu sont plus susceptibles que les autres Canadiens de dire qu’ils les connaissent bien (84 %). La plupart des Canadiens (83 %) ont entendu parler des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing. Deux répondants sur trois (64 %) ont entendu parler des restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada. Plus de la moitié d’entre eux connaissent les mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (57 %) et les nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (55 %), bien qu’une très faible proportion en ait entendu parler assez souvent. Quatre personnes sur dix (39 %) ont entendu parler, pour la plupart seulement un peu, des attentes des personnes qui s’entraînent, qui prennent part à des compétitions ou qui travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing. Les propriétaires d’armes à feu sont environ deux fois plus susceptibles d’avoir entendu parler de chacune de ces mesures que les autres Canadiens, en particulier les restrictions sur la vente et les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing.

**Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

Un Canadien sur trois (33 %) croit que la réglementation des armes à feu au Canada est équilibrée. Parmi les deux autres tiers, ceux qui estiment que la réglementation n’est pas assez stricte (40 %) l’emportent dans une proportion de deux contre un sur ceux qui croient qu’elle est trop stricte (19 %). Près de la moitié des propriétaires d’armes à feu (46 %) sont d’avis que la réglementation est trop stricte, ce qui n’est le cas que chez 14 % des autres Canadiens, qui croient qu’elle est parfaitement équilibrée ou qu’elle n’est pas assez stricte (45 %).

Le rendement perçu du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu est assez faible parmi les répondants. Deux Canadiens sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (40 %) ou correct (29 %). Seule une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (20 %) ou excellent (4 %). Les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup plus susceptibles d’avoir une impression négative (74 % estiment que le rendement est mauvais). Parmi les raisons les plus fréquemment citées figure la croyance que seuls les propriétaires d’armes enregistrés sont pénalisés (24 %) et que le problème réside dans les armes illégales (14 %).

Le soutien aux mesures de lutte contre la violence par armes à feu est généralement élevé, en particulier en ce qui a trait aux mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (94 % de soutien, dont 75 % d’appui solide), ainsi qu’aux nouvelles mesures et aux nouveaux fonds visant à lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (92 % y compris 74 % de soutien fort). Trois personnes sur cinq sont favorables (75 %, dont 41 % le sont fortement) aux exemptions aux restrictions relatives aux armes de poing pour les personnes qui s’entraînent, prennent part à des compétitions ou travaillent comme entraîneur dans une discipline de tir à l’arme de poing, bien que 15 % s’opposent à ces mesures. Sept personnes sur dix (71 %) soutiennent les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (53 % fortement), bien que 25 % y soient défavorables. Les résultats sont semblables en ce qui concerne les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (69 % soutiennent, dont 51 % sont tout à fait favorables), quoique 23 % s’y opposent. L’opposition est plus concentrée parmi les propriétaires d’armes à feu, en particulier lorsqu’il s’agit de restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing (64 %) et de restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing au Canada (59 %). En ce qui concerne ces deux dernières restrictions, 46 % des propriétaires d’armes à feu estiment que les mesures ne seront pas efficaces, tandis que 32 % pensent qu’elles seront un peu efficaces et 17 % croient qu’elles seront efficaces. Les propriétaires d’armes à feu sont beaucoup moins enclins que les autres Canadiens à croire qu’elles seront efficaces. En fait, 79 % croient qu’elles ne le seront pas.

En ce qui concerne la possession de plusieurs types d’armes de poing, la plupart des Canadiens croient que les armes de poing semi-automatiques ne devraient pas être légales (71 %), bien que seuls 32 % des propriétaires d’armes soient de cet avis. Aussi, 61 % sont d’avis que les revolvers ne devraient pas être légaux (25 % parmi les propriétaires d’armes à feu). Une proportion inférieure (36 %) estime que les répliques d’armes de poing devraient être illégales (13 % chez les propriétaires d’armes).

**Profil des propriétaires d’armes à feu**

Un peu plus d’une personne sur cinq (22 %) de l’échantillon possède entre une et trois armes à feu, le plus souvent une carabine (80 % des propriétaires d’armes à feu), ou un fusil de chasse (72 %), suivi d’une arme d’épaule semi-automatique (35 %) ou d’une arme de poing (26 %). La grande majorité d’entre eux en possèdent depuis plus de cinq ans et ils en utilisent généralement quelques fois par année ou moins. Environ deux répondants sur trois possèdent uniquement des armes à feu sans restriction (60 %), tandis que 32 % possèdent des armes à feu avec et sans restriction. Trois personnes sur quatre (74 %) ont acheté une arme à feu auprès d’un revendeur et près de la moitié (47 %) ont hérité d’une arme à feu d’un membre de leur famille ou d’un ami. Un Canadien sur trois (34 %) a acheté une arme à feu d’un particulier et 24 % en ont reçu une en cadeau. Les armes à feu sont le plus souvent utilisées pour le tir à la cible (74 %), pour la chasse pour se nourrir (48 %) ou pour la chasse sportive (38 %).

##### Sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu

**Groupe ciblé**

Un membre sur cinq de l’échantillon (21 %) travaille avec des segments vulnérables de la population. Les domaines de travail les plus populaires sont la santé ou les services médicaux, et l’éducation (26 % pour chaque secteur), suivis par les services de soutien (17 %). Un autre sous-ensemble de ces répondants travaille avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille (36 %)[[1]](#footnote-2), bien que seuls 9 % disent le faire fréquemment et plus de la moitié déclarent le faire rarement. Les principaux domaines de violence par les armes à feu que les personnes qui soutiennent des victimes mentionnent sont liés au suicide ou à l’automutilation, à la violence liée aux gangs ou au crime organisé, aux activités criminelles et à la violence conjugale ou fondée sur le sexe.

**Risque perçu**

Le grand public est divisé lorsqu’il est question du niveau de préoccupation relatif à la menace de violence liée aux armes à feu dans sa propre collectivité. Un peu moins de la moitié des répondants (47 %) ne sont pas du tout ou pas très préoccupés, tandis qu’un peu plus de la moitié (47 %) est plutôt ou très préoccupée. Les répondants sont plus préoccupés lorsqu’il s’agit de violence à l’extérieur de leur propre collectivité (73 %). Quatre personnes sur dix (43 %) disent entendre parler de violence liée aux armes à feu dans leur collectivité parfois ou souvent. Les résidents des petites collectivités ou des collectivités rurales sont beaucoup moins susceptibles de dire qu’ils sont préoccupés ou qu’ils en entendent souvent parler dans leur collectivité. Ils sont plus susceptibles d’entendre le plus souvent parler de la violence par les armes à feu sur Internet (57 %), à la télévision (56 %) et à la radio (49 %), ainsi que par le biais de médias sociaux (41 %).

Les gangs ou le crime organisé (71 %) sont perçus le plus souvent comme les causes de la violence par les armes à feu, suivis par d’autres activités criminelles (45 %). Une personne sur quatre pense que la cause principale est la violence conjugale ou la violence fondée sur le sexe (27 %) ou le suicide, la santé mentale ou l’automutilation (27 %).

**Connaissance des programmes, politiques et règlements de lutte contre la violence liée aux armes à feu**

La moitié des Canadiens (49 %) croit connaître très bien ou assez bien l’éventail de programmes, de politiques et de règlements concernant les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu et la prévention de la violence par les armes.

Presque tous les Canadiens (90 %) ont entendu parler de l’interdiction des armes à feu de style arme d’assaut. Huit répondants sur dix (80 %) ont entendu parler des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert d’armes de poing, et presque la même proportion (76 %) a entendu parler du programme de rachat d’armes à feu visant à indemniser équitablement les propriétaires de certaines armes interdites. Un peu plus de la moitié ont entendu parler de l’interdiction des chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles (58 %). Environ la moitié des répondants est au courant de l’obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres des ventes (48 %) ou d’élargir les vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs (50 %). Une moindre proportion a entendu parler de l’obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis de l’acheteur auprès du gouvernement (45 %) et de restrictions sur les répliques d’armes à feu (46 %). Environ la moitié a entendu parler des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu et la violence liée aux gangs (51 %), ainsi que des nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (50 %), bien qu’une faible proportion n’en ait entendu parler qu’un peu. Une moindre proportion a entendu parler des lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » (31 % et 27 %, respectivement).

Les propriétaires d’armes à feu sont environ deux fois plus susceptibles d’avoir entendu parler de chacune de ces mesures que les autres Canadiens, en particulier des restrictions sur la vente et les restrictions temporaires sur l’importation d’armes de poing.

**Perceptions à l’égard des mesures liées aux armes à feu**

Le rendement perçu du gouvernement du Canada lorsqu’il s’agit d’adopter des mesures visant à lutter contre la violence par les armes à feu est assez faible. Deux répondants sur trois (69 %) estiment que ce rendement est mauvais (37 %) ou correct (32 %). Seule une personne sur quatre (24 %) le considère comme bon (21 %) ou excellent (3 %).

Le soutien aux mesures de lutte contre la violence par les armes à feu est généralement élevé, en particulier pour les nouvelles mesures et les nouveaux fonds visant à lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu (95 %) et contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (94 %). Environ huit répondants sur dix soutiennent également les huit autres mesures décrites dans le sondage[[2]](#footnote-3), et 74 % appuient un programme de rachat de certaines armes à feu interdites, tandis que 63 % sont favorables à des restrictions sur la vente, l’achat et le transfert de pistolets à air comprimé à vitesse moyenne.

Parmi les gens qui travaillent avec des victimes de violence par les armes à feu et leur famille, 46 % croient que les lois « drapeau rouge » et « drapeau jaune » appuieront leur travail, et 29 % croient que ces lois seront efficaces pour protéger les victimes et les victimes potentielles de violence par les armes à feu, bien que 29 % croient également qu’elles ne seront pas efficaces et 35 % croient qu’elles le seront un peu.

Parmi les principales sources de ressources sur la prestation de soutien aux victimes et à d’autres personnes figurent les organismes sans but lucratif (64 %), les formations en milieu de travail (37 %), le gouvernement provincial (33 %), le gouvernement fédéral (29 %) et les réseaux professionnels (29 %).

En ce qui concerne la possession de plusieurs types d’armes de poing, la plupart des Canadiens croient que les armes de poing semi-automatiques ne devraient pas être légales (71 %). Aussi, 60 % sont d’avis que les revolvers ne devraient pas être légaux. Une proportion inférieure (36 %) estime que les pistolets à air comprimé devraient être illégaux (26 % chez les propriétaires d’armes). Pour les carabines et les fusils de chasse semi-automatiques, 55 % des Canadiens croient qu’ils devraient être illégaux, alors que seuls 25 % croient que cela devrait être le cas pour les carabines et les fusils de chasse à mécanisme manuel.

#### Note aux lecteurs

Les résultats détaillés de l’étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n’est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n’est statistiquement pas considérable[[3]](#footnote-4) par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. Les résultats pour la proportion de répondants de l’échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n’ont pas fourni une réponse peuvent ne pas être indiqués dans la représentation graphique des résultats dans tous les cas, particulièrement lorsqu’ils ne sont pas appréciables (p. ex., 10 % ou moins). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas cent pour cent en raison des arrondissements. De même, l’addition de certains pourcentages pour deux réponses peut sembler incorrecte en raison des arrondissements.

Les questionnaires des sondages se trouvent à l’annexe B (sondage sur le gel des armes de poing) et à l’annexe C (sondage sur les enjeux de sécurité relatifs aux armes à feu). Il est à noter que quelques questions figuraient dans les deux sondages, car chacun d’eux comprenait un sous-échantillon cible distinct. Il a été jugé important d’inclure ces cinq questions répétées pour les propriétaires d’armes et pour les gens travaillant avec des segments vulnérables de la société. Il a également été jugé important d’inclure ces éléments dans les deux sondages afin qu’ils puissent être utilisés comme outils d’analyse pour mieux segmenter d’autres réponses des sondages. Ces éléments répétitifs comprennent les suivants : niveau de préoccupation perçu à l’égard de la violence par les armes à feu dans sa propre collectivité; fréquence de nouvelles sur la violence liée aux armes à feu; incidence de l’exposition à la violence liée aux armes à feu; connaissance générale des programmes, politiques et règlements visant à lutter contre la violence par les armes à feu; perception du rendement du gouvernement dans la lutte contre la violence par les armes à feu. Par conséquent, les résultats de ces questions sont présentés dans chacun des deux chapitres du rapport portant sur les résultats détaillés.

#### Valeur du contrat

La valeur du contrat du projet de sondage d’opinion publique est de 147 363,30 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : CW2246850

Date du contrat : 4 novembre 2022

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

#### Certification de neutralité politique

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j’atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l’image de marque et dans la Directive sur la gestion des communications. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de ses dirigeants.

**Signé par :** 

Susan Galley(Vice-présidente)

1. 8 % de l’échantillon global. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les huit mesures comprennent l’interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles; l’obligation pour les entreprises de tenir des registres d’inventaire et de vente d’armes à feu sans restriction à des fins commerciales; l’obligation pour les vendeurs d’armes à feu sans restriction de valider le permis des acheteurs auprès du gouvernement; la loi « drapeau jaune » permettant à un contrôleur des armes à feu de suspendre temporairement des permis; la loi « drapeau rouge » permettant à quiconque de faire une demande au tribunal pour retirer immédiatement des armes à feu à une personne; l’élargissement des vérifications des antécédents pour inclure l’ensemble de l’historique des demandeurs de permis d’armes à feu; l’interdiction des armes à feu de type arme d’assaut; les restrictions sur la vente, l’achat et le transfert des armes de poing. [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent. [↑](#footnote-ref-4)